

Circulaire interministérielle DGS/MC4/DGCS/DGOS/CNSA n°2011-146 du 15 avril 2011 relative à la diffusion régionale du corpus commun de connaissances sur l'autisme et les troubles envahissants du développement (TED) par la mise en oeuvre de la formation de formateurs prévue à la mesure 5 du plan autisme 2008-2010

15/04/2011

Validée par le CNP, le 8 avril 2011 - Visa CNP 2011-79.

Date d'application: immédiate.

Résumé : le plan autisme 2008-2010 prévoit des actions de formation en direction des professionnels et des familles reposant sur la formation de formateurs en appui sur des réseaux et partenariats locaux. La présente circulaire précise les conditions de mise en place d'une formation de formateurs dont la mission est l'appropriation en région, dans les différents milieux de prise en charge de l'autisme et des TED, du corpus commun de connaissances sur l'autisme et les troubles envahissants du développement, publié par la HAS en 2010.

Références: plan autisme 2008-2010 :

Circulaire interministérielle DGAS/DGS/DHOS/DESCO/3C n°2005-124 du 8 mars 2005 relative à la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement (TED) ;

Circulaire DGAS/DGS/DHOS n°2008-309 du 8 octobre 2008 relative au plan autisme 2008-2010 : diffusion et mise en oeuvre ;

Circulaire DGCS/DGOS/DGS/CNSA n°2010-292 du 27 juillet 2010 relative à la mise en oeuvre régionale du plan autisme 2008-2010.

Annexes :

Annexe I. - Modalités d'organisation de la formation.

Annexe II. - Programme de formation de formateurs EHESP.

[Circulaire n°2011-146 du 15 avril 2011 en version PDF](#)